



Fédération des Entreprises de Boulangerie – COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, 26 Juin 2019

Département de la Somme : les boulangeries pourront enfin ouvrir

Le Tribunal d'Administratif d'Amiens vient de donner raison aux entrepreneurs de la boulangerie/pâtisserie, il a enjoint le Préfet du département a abrogé l'arrêté de 1993 limitant les jours d'ouverture de boulangerie.

« C'est une belle victoire pour la liberté d'entreprendre. Pourquoi les boulangers ne pourraient ouvrir alors que les bouchers ou les fleuristes le peuvent ? » s'interroge Matthieu Labbé Délégué Général de la FEB (Fédération des Entreprises de Boulangerie).

Les Français majoritairement pour l'abrogation d'une loi obsolète

Selon un sondage Ifop pour la FEB en juillet 2017, qui cherchait à évaluer le regard des Français sur l'obligation de la fermeture hebdomadaire des boulangeries et paneteries : près de 87% des personnes interrogées trouvent important de pouvoir trouver du pain près de chez eux quand ils le souhaitent. En outre, une majorité des sondés (56%) sont favorables à la liberté d'entreprendre et de laisser le choix aux boulangers et dépôts de pain d'ouvrir quand ils veulent.